MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE
Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 21 avril 2025

Faits saillants

- **Les autorités fédérales obtiennent des négociations prioritaires pour un possible accord douanier avec les États-Unis**
- **Les salaires réels ont crû en 2024, une première depuis 4 ans**
- **La Banque nationale suisse n'enregistre qu'un faible bénéfice au T1 du fait de l'affaiblissement de ses positions en devises**

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 24/04	*Var. vs 17/04*
EUR/CHF	0,9409	+ 1,3 %
USD/CHF	0,8269	+ 1,3 %
SMI	11 918	+ 2,2 %
Taux 10a	0,415 %	- 2 pb

Macroéconomie

Droits de douane américains : Une importante délégation suisse s'est rendue cette semaine à Washington, composée de la Présidente de la Confédération, Karin Keller-Sutter, du Conseiller fédéral à l'économie, Guy Parmelin, de trois Secrétaires d'Etat ainsi que du nouvel Envoyé spécial pour les relations avec les Etats-Unis, Gabriel Lüchinger. Au-delà des réunions de printemps FMI/Banque mondiale, ce déplacement a constitué pour les autorités suisses une occasion privilégiée de poursuivre les négociations engagées avec l'administration américaine sur la question des tarifs douaniers. En particulier, la Présidente et le Conseiller fédéral à l'économie ont obtenu un rendez-vous avec Scott Bessent, Secrétaire au Trésor ; Guy Parmelin a également rencontré le Représentant américain au Commerce et la Ministre de l'éducation. Les avancées de la délégation ont été présentées le 24 avril : la Suisse fait partie des 15 pays avec lesquels les Etats-Unis souhaitent établir rapidement un accord. Une lettre d'intention doit désormais être rédigée, afin de délimiter les thèmes des négociations à venir, qui pourraient, selon la presse, prendre la forme d'un paquet comprenant (i) des investissements supplémentaires des entreprises helvétiques aux Etats-Unis, (ii) une aide de la Suisse pour la mise en place d'un système américain d'apprentissage, ainsi (iii) qu'un éventuel assouplissement des barrières suisses sur les produits agricoles importés américains. La Confédération s'est par ailleurs félicitée de la création par Washington d'un poste de coordination Suisse-Etats-Unis sur les questions douanières.

Salaires : Selon l'Office fédéral de la statistique, les salaires nominaux ont progressé de +1,8 % en 2024, davantage que les deux années précédentes (+1,7 % en 2023 et +0,9 % en 2022). Surtout, cette hausse a été supérieure à celle des prix (+1,1 %), permettant une croissance des salaires réels (+0,7 %) pour la 1ère fois depuis 2020. Après trois années consécutives de recul, le pouvoir d'achat moyen des salariés reste cependant inférieur de 2,4 % à son niveau de 2020. En 2024, les hausses de salaires ont

été globalement plus fortes dans le secteur tertiaire (salaires nominaux en hausse en moyenne de +1,9 %) que dans le secteur industriel (+1,5 %).

Croissance : Dans le cadre de ses *Perspectives de l'économie mondiale* mises à jour en avril, le Fonds monétaire international (FMI) a revu à la baisse sa prévision de croissance du PIB suisse en 2025, à +0,9 %, contre +1,3 % anticipé en octobre dernier. Ces prévisions intègrent naturellement les évolutions des droits de douanes américains annoncées jusqu'au 4 avril ainsi que les représailles de la Chine, soulignant avant tout l'incertitude particulièrement élevée pesant sur l'économie mondiale (dont les perspectives de croissance ont également été révisées à la baisse de -0,4 pt par rapport à l'automne). Le FMI s'attend à une inflation en Suisse de +0,2 % contre +1 % projeté en octobre dernier. Pour rappel, dans ses prévisions conjoncturelles de mars, le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) prévoyait une croissance du PIB de +1,0 % (+1,4 %, corrigé des événements sportifs) et une hausse des prix à la consommation de +0,3 %.

Marché du travail : Selon l'Office fédéral de la statistique, entre 2014 et 2024, la population active suisse a connu un vieillissement significatif, avec une hausse de l'âge moyen de 41,2 à 42,3 ans et un engagement accru sur le marché du travail des personnes âgées de 55 à 64 ans, dont le taux d'activité est passé de 71,6 % à 77,8 %. La participation des 65 à 74 ans reste plus faible (18,8 %), bien qu'en légère hausse, et se caractérise par un fort taux de travail à temps partiel. Par ailleurs, les personnes de 55 à 64 ans sont moins touchées par le chômage (3,4 %) que la moyenne nationale (4,3 %). En 2024, l'âge moyen de sortie du marché du travail était de 65 ans, comme il y a dix ans. En revanche, le rapport entre les personnes à l'âge de la retraite et les actifs continue de croître, illustrant les effets du vieillissement démographique (37,4 retraités pour 100 actifs, contre 33,7 en 2014).

Secteur financier

Banque nationale suisse : La Banque nationale suisse (BNS) a dégagé sur le 1er trimestre 2025 un bénéfice net de 6,7 Mds CHF, en net repli par rapport aux trois mois précédents (18,2 Mds CHF), et loin du bénéfice record du 1er trimestre 2024 (58,8 Mds CHF). Ce résultat découle d'importantes pertes sur les positions en monnaies étrangères (-5,3 Mds CHF) et de pertes plus légères sur les positions en francs (-0,7 Md CHF), compensées partiellement par une plus-value substantielle sur le stock d'or (+12,8 Mds CHF). Le renforcement du franc suisse, accéléré en particulier à l'égard du dollar US et de l'euro depuis les annonces douanières américaines, explique la diminution de la valeur (en CHF) des placements de la BNS libellés dans ces devises, tandis que l'incertitude généralisée a fortement augmenté la demande en or, valeur refuge, donc son cours.

Par ailleurs, cette semaine, à l'occasion de l'assemblée générale de la BNS, la présidente du Conseil de banque, Barbara Janom Steiner, a fermement rejeté l'idée d'un fonds souverain suisse destiné à gérer les importantes réserves de devises de la BNS. Elle s'est montrée du reste très prudente dans la gestion des fonds propres de l'institution, notamment en raison de la forte incertitude des marchés. Dans ce contexte, la BNS a réaffirmé son choix de prioriser la consolidation de ses fonds propres au versement de ses bénéfices à la Confédération ou aux cantons, soulignant par là également la fragilité de ses résultats.

Assurances : La fusion par échange d'actions des assureurs Baloise et Helvetica a été officialisée cette semaine, donnant naissance à la deuxième entreprise helvétique du secteur (après Swiss Life), avec une part d'environ 20 % du marché du pays, selon les données fournies par les deux compagnies. La finalisation de la fusion est prévue pour le 4ème trimestre 2025. Le nouvel assureur ainsi créé, dont le siège social sera installé à Bâle, compte jouer un rôle de premier plan en Europe ; il devrait ainsi compter plus de 13 millions de clients. La fusion devrait permettre une réduction des coûts de 350 M CHF par an, entraînant toutefois des coûts de restructuration de 500 à 600 M CHF dans les années à venir. De possibles suppressions d'emplois sont à craindre, bien que leur ampleur soit pour le moment inconnue.

Secteurs non financiers

Pharma : Plusieurs groupes pharmaceutiques, dont Roche et Novartis, ont récemment – et opportunément – annoncé d'importants investissements aux États-Unis, dans un contexte de pression politique croissante liée à d'éventuels droits de douane sur les produits pharmaceutiques importés. Au cours des cinq prochaines années, Roche prévoit ainsi d'investir 50 Mds USD pour construire trois nouvelles usines et un centre de recherche, tandis que Novartis prévoit 23 Mds USD pour déployer sept nouveaux sites. Roche a notamment promis que ces installations lui permettront de faire des Etats-Unis un exportateur net de médicaments. Ces annonces s'inscrivent dans un large mouvement de communication ouverte à l'adresse des autorités américaines, les firmes américaines Eli Lilly (27 Mds USD) et Johnson & Johnson (55 Mds USD) ayant également lancé des projets d'envergure, alors que le Département du commerce a officiellement ouvert une enquête qui pourrait aboutir à l'introduction de droits de douane sur les médicaments importés, pour des raisons de sécurité nationale. En parallèle, des acteurs européens ont fait part de leurs préoccupations concernant l'attractivité de l'Europe liées à la fois au prix jugé trop bas des médicaments dans plusieurs grands pays européens et à d'importantes contraintes règlementaires. Une lettre adressée à la Commission européenne par 32 groupes pharmaceutiques évoque un risque de transfert de 16,5 Mds € d'investissements hors d'Europe.

Cosmétiques : La règlementation suisse en vigueur sur les furocoumarines, des substances présentes naturellement dans certains produits utilisés par l'industrie cosmétique mais phototoxiques, va être durcie pour les produits importés de l'Union européenne (UE) au 1er janvier 2026. Au sein de l'UE, les crèmes solaires et les produits auto-bronzants sont déjà soumis à des seuils limites, mais la Suisse a étendu cette réglementation à l'ensemble des cosmétiques susceptibles de rester appliqués sur la peau et d'être exposés directement au soleil. A ce jour, en application du principe du Cassis de Dijon, ces règles ne s'appliquent pas aux produits importés. Les autorités suisses ont cependant révisé l'an dernier l'ordonnance sur la mise sur le marché de produits fabriqués selon des prescriptions étrangères, introduisant une exception au principe du Cassis de Dijon : la concentration maximale de 1 mg/kg en furocoumarines ne s'appliquera plus uniquement aux produits fabriqués en Suisse, mais également aux cosmétiques importés. Cette disposition est entrée en vigueur en février 2024, avec un délai transitoire jusqu'au 1er janvier 2026.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY, Hortense BIARD

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.